
Patrick Garcia

Les régimes d'historicité : un outil pour les historiens ? Une étude de cas : la « guerre des races »

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Patrick Garcia, « Les régimes d'historicité : un outil pour les historiens ? Une étude de cas : la « guerre des races » », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 25 | 2002, mis en ligne le 07 mars 2008, Consulté le 06 février 2012. URL : <http://rh19.revues.org/index418.html> ; DOI : 10.4000/rh19.418

Éditeur : Société d'histoire de la révolution de 1848

<http://rh19.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://rh19.revues.org/index418.html>

Document généré automatiquement le 06 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Tous droits réservés

Patrick Garcia

Les régimes d'historicité : un outil pour les historiens ? Une étude de cas : la « guerre des races »

Pagination de l'édition papier : p. 43-56

- 1 La réflexion sur la notion de régimes d'historicité — c'est-à-dire la valeur sociale affectée à chacun des temps (passé/présent/futur) — s'est particulièrement développée à partir des années 1980 pour tenter de saisir la spécificité du temps présent au sein de la période contemporaine entendue au sens classique du découpage historique. Appuyée tant sur les travaux de sémantique historique de Reinhart Koselleck que sur les analyses de Paul Ricœur, elle a été notamment utilisée — dans le cadre de problématiques parfois divergentes — par François Hartog, Pierre Nora, Bernard Lepetit ou encore par l'anthropologue Gérard Lenclud pour ne retenir que les travaux les plus marquants¹.
- 2 L'ambition de cette communication est de tester la valeur heuristique de cette notion, non pour l'histoire du temps présent, mais pour l'époque moderne et contemporaine. C'est dans cette perspective que je me suis proposé de reprendre le dossier de la « guerre des races ». À grands traits cette controverse, qui s'étend du XVII^e siècle à la première moitié du XIX^e siècle et dont les acteurs sont, notamment, Boulainvilliers, l'abbé Dubos, Montlosier, Guizot et Augustin Thierry², porte sur les origines de la noblesse, le fondement de ses prérogatives et partant sur la légitimité de l'absolutisme monarchique³. Le terme de race, est-il besoin de le préciser, ne doit pas être entendu dans l'acception biologique qu'il a pris au cours du XIX^e siècle mais fonde une distinction entre Francs et Gaulois, vainqueurs et vaincus. Ce *corpus*, identique à celui mobilisé par Michel Foucault pour son cours au collège de France en 1976, m'a conduit à discuter les thèses de ce dernier sans que l'appréciation de celles-ci constitue l'axe de ma réflexion⁴.
- 3 La démarche que je me propose de suivre pose donc, à la fois, la question de l'utilisation historique de thèses développées aux confins de l'histoire et de la philosophie et celui du rapport entre événement et longue durée.

La « guerre des races » : un changement de perspective ?

- 4 Si on suit les analyses de Michel Foucault la controverse qui se déploie à partir des thèses soutenues par Boulainvilliers jusqu'à leur réarticulation au XIX^e siècle par Augustin Thierry et François Guizot forme un ensemble, animé d'une même dynamique qui se caractérise par l'introduction de la conflictualité dans une histoire — l'historiographie absolutiste — qui l'évacuait. À ce titre, Foucault la qualifie de « contre-histoire ». L'un des enjeux de cette analyse est, notamment, de contester la thèse selon laquelle la bourgeoisie aurait inventé l'histoire et d'arrimer l'essor de cette historiographie à celui de la modernité, caractérisée comme moment de mise en discipline. Dans cette perspective, malgré de très fines notations sur la valeur des temps dans l'historiographie libérale⁵, la place de l'événement révolutionnaire est presque gommée. En tout cas celui-ci n'inaugure pas un rapport nouveau à l'historicité. Je voudrais, pour ma part, soutenir que si l'introduction de la conflictualité correspond bien, comme le montre Foucault à une entrée dans l'historicité, le statut de celle-ci est reconfiguré par l'événement révolutionnaire et change alors pleinement de nature. En ce sens, l'événement produit de l'irréversible qui s'inscrit dans le texte des historiens libéraux à travers la métaphore de « l'abîme » qui « nous sépare [...] de notre passé »⁶ et qui ne saurait être subsumé par la longue durée de l'entrée en modernité.

Une rupture temporelle

- 5 Pour argumenter ma position je m'appuierai, en premier lieu, sur les convictions exprimées par les historiens du début du XIX^e siècle quant à la spécificité de leur rapport au temps et à l'histoire.

L'incommensurabilité de la Révolution française

- 6 On peut, pour illustrer ce thème, prendre pour guide Chateaubriand et l'*Essai historique sur les révolutions* qu'il rédige à Londres en 1797 et réédite, assorti d'une préface, dans le cadre de ses œuvres complètes en 1826⁷. Quel objet s'assigne Chateaubriand ? Il s'en explique en préface en posant deux questions majeures : « I. Quelles sont les révolutions arrivées autrefois dans les gouvernements des hommes ? [...] II. Parmi ces révolutions, en est-il quelques-unes qui, par l'esprit, les mœurs et les lumières des temps, puissent se comparer à la révolution actuelle de France ? »⁸.
- 7 À partir de ce questionnement, l'auteur envisage l'ensemble des changements politiques connus de lui, survenus depuis l'antiquité, en Europe comme en Asie, et qu'il qualifie uniment de « révolutions ». Son dessein est de montrer, qu'en définitive, la Révolution française obéit aux mêmes lois que les précédentes crises politiques, qu'il « n'y a rien de nouveau sous le soleil »⁹. Dans un telle logique identifier qui était Robespierre, les Jacobins à Athènes, à Sparte ou à Rome doit permettre de pressentir ce que sera le devenir de la France révolutionnée : « Déjà nous possédons cette importante vérité, que l'homme, foible dans ses moyens et dans son génie, ne fait que se répéter sans cesse ; qu'il circule dans un cercle, dont il tâche en vain de sortir ; que les faits même qui ne dépendent pas de lui, qui semblent tenir au jeu de la fortune, sont incessamment reproduits : en sorte qu'il deviendrait possible de dresser une table, dans laquelle tous les événements imaginables de l'histoire d'un peuple donné, se trouveroient réduits avec une exactitude mathématique ; et je doute que les caractères primitifs en fussent extrêmement nombreux, quoique de leur composition résulteroit une immense variété de calculs.
- 8 Mais quel fruit tirer de cette observation pour la révolution française ? Un très-grand. Un homme bien persuadé qu'il n'y a rien de nouveau en histoire, perd le goût des innovations : goût que je regarde comme un des plus grands fléaux qui affligent l'Europe dans ce moment »¹⁰.
- 9 À partir de cet axiome Chateaubriand n'est pas loin de reprendre entièrement à son compte le vieux statut assigné à l'histoire comme *magistra vitæ* (maîtresse de la vie, source d'enseignement¹¹). « Celui qui lit l'histoire ressemble à un homme voyageant dans le désert, à travers ces bois fabuleux de l'antiquité qui prédisoient l'avenir »¹².
- 10 Pourtant, chemin faisant, bien que fasciné par le jeu d'analogies et d'emprunts qui marque le geste et la parole révolutionnaires, il est contraint, dès la version primitive du texte (1797), de distinguer la Révolution française des autres révolutions qu'il a identifiées. « Ainsi, lorsqu'une révolution arrivoit dans l'ancien monde, les livres rares, les monuments des arts disparoissoient ; la barbarie submergeoit une autre fois la terre, et les hommes qui survivoient à ce déluge, étoient obligés, comme les premiers habitants du globe, de recommencer une nouvelle carrière, de repasser lentement par tous les degrés de leurs prédécesseurs. [...] Il n'en est pas de même pour nous ; il seroit impossible de calculer jusqu'à quelle hauteur la société peut atteindre, à présent que rien ne se perd, que rien ne sauroit se perdre : ceci nous jette dans l'infini »¹³.
- 11 Le futur n'est pas la répétition, la réitération du passé. L'avenir se déploie et il est inédit, quant à l'histoire elle connaît des accélérations. Chateaubriand entérine ici la nouvelle acception du terme de « révolution » qui cesse à la fin du XVIII^e siècle, comme le montre Jean-Marie Goulemot¹⁴, de renvoyer à son acception astronomique, à l'idée de retour, de cycle, de restauration pour signifier celle de rupture, de (re)fondation. Il est encore plus net dans la préface de 1826 où il prend le contre-pied de sa démarche initiale : « Il survenoit une révolution qui mettoit toutes mes comparaisons en défaut : j'écrivois sur un vaisseau pendant une tempête, et je prétendois peindre comme des objets fixes, les rives fugitives qui passaient et s'abîmoient le long du bord ! [...] Chez les anciens l'esprit humain étoit jeune, bien que

les nations fussent déjà vieilles ; la société étoit dans l'enfance, bien que l'homme fût déjà courbé par le temps. C'est faute d'avoir fait cette distinction, que l'on a voulu, mal à propos, juger les peuples modernes d'après les peuples anciens, que l'on a confondu deux sociétés essentiellement différentes, que l'on a raisonné dans un ordre de choses tout nouveau, d'après des vérités historiques qui n'étoient plus applicables »¹⁵.

- 12 L'autocritique est complète. Le passé est dépassé, l'avenir est ouvert et, à la façon de Marc Bloch pour qui les hommes sont plus fils de leur temps que de leurs pères¹⁶, Chateaubriand soutient dans la préface de la réédition (1826) : « Je ressemblois à presque tous les hommes de cette époque : j'étois né de mon siècle »¹⁷. Ainsi la comparaison historique n'est plus un réservoir d'expériences disponibles dont on pourrait tirer les leçons pour la conduite des affaires, il n'assure plus la lisibilité du présent, ni celle de l'avenir. De ce changement de statut du passé, à l'unisson des historiens libéraux, il tire argument pour fonder l'idée d'un gain d'intelligibilité. C'est désormais le présent à la fois comme expérience¹⁸ et comme futur en gestation qui permet de comprendre *vraiment* le passé.

Un gain d'intelligibilité de l'histoire

- 13 « Nous venons après la monarchie tombée ; nous toisons à terre le colosse brisé, nous lui trouvons des proportions différentes de celles qu'il paraissait avoir lorsqu'il était debout. [...] Les historiens du dix-neuvième siècle n'ont rien créé ; seulement ils ont un monde nouveau sous les yeux, et ce monde nouveau leur sert d'échelle rectifiée pour mesurer l'ancien monde »¹⁹.
- 14 La révolution marque une fin, un achèvement qui induit et permet une relecture et une meilleure compréhension d'un passé désormais considéré comme révolu. Sur un autre mode Guizot dans les années 1820 soutient : « Le moment est venu de considérer avec la plus entière impartialité ces vieux temps de la vie de notre France, car nous en pouvons beaucoup apprendre et nous n'avons plus rien à démêler avec eux »²⁰. Certes la forclusion invoquée du passé relève autant du souhait que du constat et renvoie à l'achèvement attendu depuis 1790 de la Révolution. Toutefois l'historiographie est ainsi extraite de l'impératif d'immobilité, de l'intemporalité qui, pour reprendre une expression de Henri Duranton, apparaissait comme la « contrainte structurale » de l'historiographie monarchique²¹.
- 15 Cette appréciation résiste-t-elle à l'analyse ? Il faut pour en juger se tourner vers le *corpus* de la contre-histoire.

Quelle historicité anime la « contre-histoire » ?

- 16 L'objet de Boulainvilliers, quand il entreprend de collationner les rapports des intendants pour en faire une synthèse à destination du Dauphin qui va succéder à Louis XIV, est clairement exprimé dans sa préface : « Pourquoi l'enquête ? : Il [le Prince] veut surtout être en état de comparer les pratiques du tems passé avec celles de nos jours, dans la vue de former lui-même un plan favorable à ses Sujets futurs »²².
- 17 C'est dans le passé même qu'ils [les Princes] peuvent apprendre à jouir de leur gloire présente, et à l'assurer pour l'avenir »²³.
- 18 Certes, Foucault le souligne avec force, en se référant à la conquête et aux droits qui en découleraient pour les descendants des Francs, comme en montrant que la monarchie loin d'avoir été toujours semblable à elle-même possède une histoire et que sa construction s'est opérée aux dépens de la noblesse, Boulainvilliers réintroduit l'histoire là où l'historiographie royale n'avait cessé de l'évacuer²⁴. Mais la perspective que Boulainvilliers adopte relève elle-même d'une autre intemporalité. C'est en fait le combat de deux origines dont la logique est identique et peut se résumer dans le primat accordé à l'ancienneté. Avoir été, suffit à être légitime. Dans cette perspective la contre-histoire de Boulainvilliers comme l'historiographie absolutiste fonctionnent également comme un « discours de droit public » (Foucault). Dans les deux cas le souhait de Boulainvilliers — « revenir dignes de nos pères » — tient lieu d'idéal. La question débattue au cours du XVII^e et du XVIII^e siècles est essentiellement celle de l'écart entre l'état contemporain des institutions politiques et leur état primitif. C'est pourquoi, alors que Boulainvilliers montre une dégradation, décrit une conquête usurpée par la monarchie, les

historiens qui lui sont opposés — pour des raisons différentes — tendent, au contraire, à nier tout processus et à présenter la monarchie installée dès le premier jour.

19 « On se fait communément une fausse idée de la manière dont la Monarchie Française a été établie dans les Gaules et de sa première constitution. Sur la foi de nos premiers Historiens, on se représente les Rois prédécesseurs de Clovis et Clovis lui-même, comme des Barbares qui conquièrent à force ouverte les Gaules sur l'Empire Romain, dont ils se faisaient gloire d'être les destructeurs. [...] C'est dans cette supposition que quelques Écrivains modernes ont fait de l'établissement de notre Monarchie, un Tableau à peu près semblable à celui que des relations détaillées nous font de l'invasion de la Grèce par les Turcs, ou de la conquête des Royaumes du Nouveau Monde par les Castillans et que ces Auteurs ont même prétendu que les Francs avoient réduits leurs nouveaux Sujets à une condition approchante de la servitude. [...] Il ne se passa néanmoins rien de semblable dans la Gaule, lorsque à la fin du cinquième siècle de l'Ère chrétienne, et au commencement du sixième, ces Provinces passèrent l'une après l'autre sous la domination de nos Rois »²⁵.

20 Sans entrer, ici, dans le détail de l'argumentation ; l'affrontement entre la perspective continuiste, défendue par les historiographes absolutistes et les défenseurs des droits du tiers état, et la mise en évidence de discontinuités par l'historiographie nobiliaire, que souligne Foucault, se joue essentiellement autour de la description et de l'interprétation de la scène primitive qui voit l'installation des Francs et l'établissement de la monarchie et autour de la continuité dynastique et de la nature de la succession des « races » régnautes.

Deux stratégies concomitantes

21 Les textes historiques produits pendant les années qui suivent la Révolution introduisent un déplacement des enjeux et de la façon de poser le problème. Certes, la rupture avec le modèle de l'*historia magistra vite* s'effectue lentement. On peut, par exemple, le trouver aussi bien chez Mably que chez Thouret²⁶ et, sous une forme abâtardie, (les leçons de l'histoire) bien plus tard dans le siècle et même au-delà. Certes, la tradition d'une histoire à la Mézeray ne s'évanouit pas comme en témoigne l'entreprise d'Anquetil²⁷ et son succès éditorial. Pour autant, le débat porte désormais non plus tant sur l'origine que sur la nature de la dynamique à l'œuvre, sur le processus. Si la construction de généalogies, de « filiations inversées » (Gérard Lenclud) demeure d'actualité et que les libéraux entendent mettre en évidence une autre continuité de la nation portée cette fois par le tiers état, sa légitimité se construit désormais du point de vue de l'avenir. Elle n'est plus toute entière contenue dans le moment fondateur. De surcroît, cette position permet une historicisation sans précédent de l'histoire de France que l'on cherche à rendre par un style d'écriture en prenant le roman comme ressource.

22 Plutôt que de considérer la reprise du débat sur les « races » comme la poursuite des polémiques des deux siècles passés, il convient plutôt d'identifier les deux stratégies à l'œuvre chez Guizot comme chez Thierry qui manifestent un nouveau statut et un nouvel usage du passé.

Forger une nouvelle généalogie

23 Le premier enjeu repérable est une revendication de légitimité qui fait écho aux anciennes modalités de légitimation par l'ancienneté. Pas plus que la noblesse, le tiers n'est né d'hier. Il possède sa propre histoire et celle-ci est glorieuse.

Rendre la bourgeoise fière d'elle-même

24 Rendre la bourgeoise fière d'elle-même, c'est l'objectif explicite de Guizot. S'adressant à ses étudiants en 1828, il évoque la peinture de la bourgeoisie de Liège livrée par Walter Scott dans *Quentin Durward* et la récuse : « Il en a fait un vrai bourgeois de comédie, gras, mous, sans expérience, sans audace, uniquement occupé de mener sa vie commodément. Les bourgeois de ce temps, Messieurs, avaient toujours la cotte de maille sur la poitrine, la pique à la main ; leur vie était presque aussi orageuse, aussi guerrière, aussi dure que celle des seigneurs qu'ils combattaient. C'est dans ces continuels périls, en luttant contre toutes les difficultés de la vie pratique, qu'ils avaient acquis ce mâle caractère, cette énergie obstinée, qui se sont un peu perdus dans la molle activité des temps modernes »²⁸.

- 25 Dès 1818, Augustin Thierry, développe la même idée dans un article du *Censeur européen* : « Nous sommes les fils de ces serfs, de ces tributaires, de ces bourgeois que les conquérants dévoraient à merci ; nous leur devons tout ce que nous sommes. À leurs noms se rattachent des souvenirs de vertu et de gloire ; mais ces souvenirs brillent peu, parce que l'histoire, qui devait les transmettre était aux gages des ennemis de nos pères »²⁹.
- 26 Il s'agit donc pour les historiens libéraux de s'acquitter d'une dette, de rectifier dans l'histoire ce qui est en passe de l'être dans la vie politique. À suivre Thierry ou Guizot, la légitimité de la bourgeoisie à détenir le pouvoir plonge loin ses racines : elle remonte aux municipalités gallo-romaines puis s'affirme dans le mouvement communal du XII^e siècle. Ainsi, chacune des études historiques réunies dans la version publiée sous forme de recueil des *Lettres sur l'histoire de France* s'achève par un éloge de la détermination des bourgeoisies urbaines à obtenir des « garanties »³⁰. En ce sens comme l'écrit Thierry, en conclusion de sa vingt-sixième et dernière *Lettre sur l'histoire de France*, « Son histoire [celle de la bourgeoisie identifiée au tiers] répond de l'avenir ». On touche ici à l'une des convictions majeures des libéraux : pour clore le cycle des révolutions il faut (r)établir un lien entre le présent et le passé. Aucun régime, puisque l'inscription dans le temps, dans la durée, confère encore pour une large partie de la société une autorité, ne peut assumer d'être né d'hier³¹. Pour de ne pas être « ces mouches nées d'hier » dont se moquait Edmund Burke³², il faut retisser le lien de l'histoire. Pour autant, cette filiation est pensée du point de vue du devenir, elle est comme le dit Foucault « régressive ». Elle ne témoigne pas seulement d'une haute antiquité, d'une véritable noblesse acquise par le travail, l'industrie et les combats, elle correspond au mouvement de l'histoire. Guizot et Thierry n'ont de cesse de le réaffirmer. À une légitimité statique, une légitimité lié à un ordre primitif, originaire et originel (presque naturel comme le montre Foucault en relevant la figure du Franc sauvage de Boulainvilliers à Montlosier) se substitue une légitimité fondée sur le mouvement. Alors que pendant des siècles la question était de descendre d'une lignée invaincue³³ — sinon aux temps héroïques lorsque les Achéens prirent Troie —, sur le modèle hégélien de la dialectique du maître et de l'esclave diffusé par Victor Cousin, seul désormais compte le processus qui libère le dominé³⁴. Le travail, la montée en puissance ont valeur d'anoblissement.

La meilleure part de la nation

- 27 Cette vision de l'histoire construite du présent permet de proposer une continuité nationale alternative à la continuité monarchique. À plusieurs reprises, alors que les Ultras dominant le gouvernement, les propos de Guizot ou de Thierry ne sont guère éloignés de la célèbre formule employée par Sieyès dans son pamphlet *Qu'est-ce que le tiers état ?* : « Pourquoi [le Tiers-état] ne renverrait-il pas dans les forêts de la Franconie toutes ces familles qui conservent la folle prétention d'être issues de la race des conquérants et d'avoir succédé à des *droits de conquête* ? »
- 28 Ainsi Thierry défend-t-il l'idée selon laquelle le Tiers serait plus français que la noblesse : « Ceux qui égayaient les fêtes des châteaux par la poésie et la musique étaient aussi des roturiers ; enfin la langue que nous parlons aujourd'hui est celle de la roture ; elle la créa dans un temps où la cour et les donjons retentissaient des sons rudes et gutturaux d'un dialecte germanique »³⁵.
- 29 C'est le renversement de l'argumentation de Montlosier pour qui l'affranchissement des serfs à fait naître un nouveau corps dans la nation qui, depuis lors, n'a de cesse de dessaisir, avec la complicité de la monarchie, le corps issu de la fusion des aristocraties franque, romaine et gauloise. Toutefois si l'argument polémique est quelques fois employé — la Révolution n'aurait en définitive, selon les termes de Thierry, fait qu'« effacer la conquête » et mettre fin à la « guerre civile » (Guizot) permanente qui structurerait l'histoire de France — la « guerre des races » ne court pas, pour les libéraux, au long des siècles. D'une part, le recours à l'idée de conquête et partant de l'extériorité de la noblesse vis-à-vis de la nation est surtout polémique. Il est mobilisé en réaction à l'argumentation et aux prétentions des Ultras³⁶. D'autre part, elle s'achève quand avec les souverains de la troisième race, la dynastie capétienne, le français devient la langue de la cour et qu'une osmose s'est accomplie entre les différents peuples qui

coexistent dans les Gaules après la chute de l'Empire romain. Au reste la définition que Guizot donne dès 1820 sa conception de la lutte des races est claire. « En disant que, depuis l'origine de notre monarchie, la lutte de deux peuples agite la France, et que la révolution n'a été que le triomphe de vainqueurs nouveaux sur les anciens maîtres du pouvoir et du sol, je n'ai point entendu établir une filiation historique, ni supposer que le double fait de la conquête et de la servitude s'était perpétué, constant et identique, à travers les siècles. Une telle assertion serait évidemment démentie par les réalités. Dans ce long espace de temps, les vainqueurs, les vaincus, les possesseurs et les possessions, les deux races enfin se sont rapprochées, déplacées, confondues ; elles ont subi dans leur existence et leurs relations, d'innombrables vicissitudes. [...] Mais il n'en est pas moins vrai que, depuis treize siècles, par le résultat de la conquête et de la féodalité, la France a toujours renfermé deux situations sociales profondément diverses et inégales, qui ne se sont point amalgamées ni placées, l'une envers l'autre, dans un état d'union et de paix, qui n'ont cessé enfin de lutter, celle-ci pour conquérir le droit, celle-là pour retenir le privilège »³⁷.

30 Là encore un point de vue dynamique l'emporte sur une vision statique : la race est devenue classe, « situation sociale » pour respecter les mots employés en 1820. Ce qui n'empêche pas, bien au contraire, au nom du mouvement de la civilisation, du progrès, de la « force des choses »³⁸, les libéraux de se poser comme le débouché naturel de la France, comme la France elle-même.

31 On assiste donc à un jeu subtil où sont convoqués des arguments d'ordres (et de temporalités) différents réinterprétés dans une logique nouvelle.

32 Cependant l'instrumentalisation politique du débat — avouée par Thierry lui-même : « En 1817, préoccupé d'un vif désir de contribuer pour ma part au triomphe des opinions constitutionnelles, je me mis à chercher dans les livres d'histoire des preuves et des arguments à l'appui de mes croyances politiques »³⁹ —, ne correspond qu'à un seul aspect de ce regard nouveau porté sur le passé. Son historicisation s'effectue dans le même mouvement.

Produire le sentiment de l'historicité. Établir la distance temporelle

33 Comment retranscrire un passé dépassé ? Que ce soit Thierry, Guizot voire Montlosier l'historiographie post-révolutionnaire n'a pas de critiques assez dures contre ses prédécesseurs. Le bilan historiographique qui permet de définir en creux le chemin à suivre pour réformer les études historiques représente d'ailleurs, une large part de l'œuvre de Thierry. Parmi les griefs récurrents l'un d'eux joue un rôle particulièrement important : le reproche d'anachronisme (trois occurrences du terme dans les *Lettres* de Thierry, deux dans les *Considérations*). Si les travaux précédents n'aident pas à la compréhension de l'histoire du pays, c'est d'abord parce qu'ils ne prennent pas en compte la distance temporelle et que, de ce fait, les rois mérovingiens ou carolingiens sont dépeints sous les traits des monarques contemporains des historiens. Les citations fourmillent dans les textes de Thierry et de Guizot pour attester de cette incompréhension de l'histoire. Ainsi Velly comme Mézeray ou le Père Daniel sont épinglés pour avoir « arrangé le passé comme le présent s'arrange et présenté les mêmes figures et les mêmes mœurs quatorze fois en quatorze siècles »⁴⁰. Pour en convaincre ses lecteurs Thierry met, par exemple, en regard la formulation de Grégoire de Tours disant que Childeric est déposé pour avoir « abusé » des filles de la noblesse et celle de Velly lui reprochant d'avoir été, à l'instar de tout Français, trop « galant »⁴¹. Dès lors, l'enjeu de la réforme historique à laquelle appelle et se consacre Thierry est de peindre « nos aïeux tels qu'ils furent, et non tels que nous sommes »⁴². C'est la reconnaissance de l'altérité, du passé en tant qu'« Autre » pour reprendre un thème cher à Michel de Certeau.

34 Pour fonder ce renouvellement de la perception historique les historiens de la génération libérale ne dispose d'aucun moyen documentaire supplémentaire, les archives ne sont pas encore le lieu de travail consacré et ne le deviendront que lentement après la révolution de Juillet⁴³. L'assise documentaire reste donc pour l'essentiel équivalente à celle sinon de Boulainvilliers, du moins de Dubos et plus encore de Mably, c'est-à-dire les récits imprimés de Grégoire, Sidoine Appolinaire, Tacite... Rendre l'historicité passe donc par un combat contre les « faux-amis » ces mots qui, par le truchement des traductions, transportent une réalité

sociale dans un temps qui n'est pas le sien — Thierry appelle à se méfier de « France » et de « royauté »⁴⁴ —, une lutte ardente autour de l'étymologie correcte d'un terme, le rejet d'une lecture articulée sur des notions juridiques trop parfaites pour correspondre à la réalité du temps⁴⁵. Certes cette ressource de l'historicisation n'est pas nouvelle. Elle appartient déjà à l'outillage dont use par exemple Dubos ou avant lui Nicolas Fréret (1714) qui récusait l'étymologie proposée par Boulainvilliers selon laquelle « franc » viendrait de « libre » et proposait en lieu et place *ferox* qui signifie fier, intrépide, orgueilleux et cruel⁴⁶ ; mais elle devient systématique. Ainsi à propos du débat sur les assemblées franques et carolingiennes Guizot tranche : « Il serait plus absurde encore d'attribuer au VIII^e siècle notre science et nos inventions en fait de despotisme, que de prétendre y retrouver nos institutions et nos garanties en fait de liberté »⁴⁷. De son côté Thierry récusé l'emploi de la « dénomination de Français, reportée, je ne dis pas au-delà du Rhin, mais seulement au temps de la première race »⁴⁸. Il dénonce de même l'illusion d'une permanence géographique de la France : « Ainsi, par une fausse assimilation des conquêtes des rois franks au gouvernement des rois de France, dès qu'on rencontre la même limite géographique, on croit voir la même existence nationale et la même forme de régime. [...] Si l'on veut que les habitants de la France entière, et non pas seulement ceux de l'Ile de France, retrouvent dans le passé leur histoire domestique, il faut que nos annales perdent leur unité factice et qu'elles embrassent dans leur variété les souvenirs de toutes les provinces de ce vaste pays, réuni seulement depuis deux siècles en un tout compact et homogène »⁴⁹.

Le roman comme ressource

- 35 La question essentielle est donc de marquer la distance, « d'écarter la fausseté de couleur et de caractère ». Pour y parvenir une ressource s'offre à Thierry, le roman c'est-à-dire une écriture narrative propre à rendre le temps, d'où les hommages à Walter Scott ou aux *Martyrs* de Chateaubriand. Bien sûr l'appui sur le roman n'est pas licence poétique pour Thierry qui entend faire de « l'art en même temps que la science », la fiction est du côté des histoires à fonctions légitimatrices qu'il dénonce. C'est parce qu'ils étaient des « historiens à système » dont les thèses servaient de justification et d'argumentation politiques que les historiens précédents ont failli. Libérée de cette contrainte par la rupture révolutionnaire Clio peut prospérer.
- 36 Ainsi parce qu'un abîme sépare le monde de la Restauration de l'Ancien régime des abîmes autrefois « inaperçus »⁵⁰ s'ouvrent dans le tissu historique et sous les pas du nouvel historien qui doit les combler par une patiente érudition ou reconnaître la vacuité de la documentation dont il dispose, l'absence de traces⁵¹. Le nouveau régime d'historicité est aussi la découverte de la lacune, de la béance en lieu et place de la plénitude de l'historiographie précédente⁵².
- 37 Bien sûr construite du présent cette démarche historicisante n'interdit pas la comparaison puisque c'est précisément de l'expérience du présent que l'historien tire les ressources de son intelligence de l'histoire⁵³. La subtile dialectique entre l'analogie et la nécessaire distanciation théorisée à la fin du siècle par Charles Seignobos est en place.
- 38 Sur cette base le modèle romanesque doit aider à produire le sentiment d'étrangeté du passé — d'où la tentative de restitution des sonorités germaniques dans les noms francs (Chlkodowig pour Clovis, Merowig pour Mérovée, Karle-le-Grand pour Charlemagne...) qui jouent dans le texte un véritable rôle de marqueurs d'historicité⁵⁴. Il doit surtout donner à l'histoire cette chair, cette épaisseur qui fait défaut à l'histoire factuelle de ses prédécesseurs que l'on pourrait, puisque Thierry revendique de produire une histoire narrative, qualifier d'histoire « infra-narrative », qui ne permet pas de rendre sensible le temps à jamais perdu. Le recours au mode d'écriture romanesque, à la mise en intrigue, est d'autant plus licite que l'histoire perçue dans son étrangeté non seulement se charge d'exotisme mais possède en elle-même les caractères du drame, dégage une poésie.
- 39 Ainsi le nouveau régime d'historicité qui se met en place peut non seulement se lire comme le primat désormais accordé à l'avenir projeté, en fonction duquel s'organise et prend sens le mouvement de l'histoire, mais aussi comme reconnaissance de l'« absent de l'histoire »⁵⁵. Présence/absence ; de façon symbolique ce basculement de la conscience historique peut

s'exprimer à travers deux productions littéraires : une fable tout d'abord « La belle au bois dormant » dans laquelle un siècle passe, du moins dans la version de Grimm ⁵⁶, sans que rien ne change. Un roman ensuite : *L'homme à l'oreille cassée* d'Edmond About ⁵⁷ où après quarante six années de sommeil le monde a tant changé que le héros ne parvient pas à s'y adapter et se suicide...

- 40 Au terme de ce parcours il me semble que les catégories méta-historiques mobilisées, loin d'obscurcir le *corpus* analysé l'éclaire et mettent en relief la force de l'événement révolutionnaire dans la perception de l'histoire et dans l'entrée dans une nouvelle historicité. De ce point de vue la fixation au XVIII^e siècle du processus de disciplinarisation de l'histoire par Foucault paraît trop précoce puisqu'il semble qu'en dépit de la montée d'une autre conscience de l'histoire à travers la philosophie des Lumières l'outillage mental, pour parler comme Lucien Febvre, indispensable aux historiens pour comprendre le passé dans son altérité n'est pas réuni avant la rupture révolutionnaire qui se révèle pour le coup véritablement instauratrice.
- 41 Pour autant il serait imprudent et faux de généraliser ce que nous avons vu à l'œuvre dans le travail de quelques historiens à l'ensemble de la population. Comme toute rupture dans les représentations, les changements de régimes d'historicité s'effectuent « par tuilage », c'est-à-dire selon des modalités et des temporalités particulières selon les groupes sociaux voire les individus. — Reinhart Koselleck prend précisément un exemple qui survient dans les dernières années du XVIII^e siècle pour illustrer *l'istoria magistra vitae* ⁵⁸. Cela doit nous induire à inclure dans la fonction sociale de l'historien cette dimension évidente, et pourtant souvent passée sous silence, qui est de dire et de redéfinir le temps. En ce sens les historiens ne sont pas seulement les marqueurs de la mise en place d'un nouveau régime d'historicité, ils en sont aussi les acteurs et les producteurs.

Notes

1 François HARTOG, « Temps et histoire « Comment écrire l'histoire de France ? » », dans *Annales, histoire, sciences sociales*, n° 6, 1995, pp. 1219-1236 ; François HARTOG et Gérard LENCLUD, « Régimes d'historicité », dans Alexandru DUTU et Nibert DODILLE [dir.], *L'État des lieux des sciences sociales*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1993, pp. 18-38 ; Reinhart KOSELLECK, *Vergangene Zukunft. Zur Semantik geschichtlicher Zeiten*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1979, traduction française *Le Futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1990, 334 p. ; Bernard LEPETIT, « Le présent de l'histoire », dans Bernard LEPETIT [dir.], *Les Formes de l'expérience*, Paris, Éditions Albin Michel, 1995, pp. 273-298 ; Gérard LENCLUD, « La tradition n'est plus ce qu'elle était... : sur les notions de tradition et de société traditionnelle en ethnologie », dans *Terrain*, n° 9, octobre 1987, pp. 110-123 ; Gérard LENCLUD, « Qu'est-ce que la tradition ? », dans Marcel DÉTIENNE [dir.], *Transcrire les mythes*, Idées, Paris, Éditions Albin Michel, 1994, pp. 25-44 ; Pierre NORA [dir.], *Les Lieux de mémoire*, Paris, Éditions Gallimard, 1984-1993 ; Paul RICŒUR, *Temps et récits*, Paris, Éditions du Seuil, 1983 ; Paul RICŒUR, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Éditions du Seuil, 2000. Pour une synthèse du mouvement de l'historiographie en France depuis la Révolution voir Christian DELACROIX, François DOSSE et Patrick GARCIA, *Les Courants historiques en France XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Librairie Armand Colin, 1999.

2 Elle se poursuit sous une autre forme avec Fustel de Coulanges ; voir François HARTOG, *Le XIX^e siècle et l'histoire. Le cas Fustel de Coulanges*, Points, Paris, Éditions du Seuil, 2001 (1^{ère} édition 1988).

3 Sachant que l'absolutisme est une construction théorique jamais pleinement réalisée ; voir Robert DESCIMON et Fanny COSANDEY, *L'Absolutisme en France. Histoire et historiographie*, Points, Paris, Éditions du Seuil, 2002.

4 Michel FOUCAULT, « *Il faut défendre la société* ». *Cours au collège de France*, 1976, Hautes études, Paris, Éditions Gallimard/Éditions du Seuil, 1997. Voir aussi Jean-Claude

ZANCARINI [dir.], *Lectures de Michel Foucault*, volume 1, À propos de « *Il faut défendre la société* », Fontenay aux Roses, ENS Éditions, 2001. Je remercie Jean-Claude Zancarini d'avoir bien voulu me communiquer ce recueil avant même sa parution.

5 Michel FOUCAULT, « *Il faut défendre la société* »..., ouv. cité ; voir notamment p. 203 et p. 209, quand Foucault développe l'idée selon laquelle dans l'historiographie libérale « le moment fondamental, ce n'est plus l'origine, le point de départ de l'intelligibilité, ce n'est pas l'élément archaïque, c'est au contraire, le présent ».

6 François GUIZOT, *Essais sur l'histoire de France pour servir de complément aux « Observations sur l'histoire de France » de l'abbé Mably*, Paris, Ladrance, 1836 (1^{ère} édition 1823), p. 341.

7 François-René de CHATEAUBRIAND, *Essai historique, politique et moral sur les révolutions anciennes et modernes, considérées dans leurs rapports avec la Révolution française*, dans François-René de CHATEAUBRIAND, *Œuvres complètes*, Paris, Ladvocat, 1826-1831, tomes 1 et 2. Voir la très riche analyse que propose de ce texte François HARTOG, « Les anciens, les modernes, les sauvages ou le "temps" sauvages », dans Jean-Claude BERCHET [dir.], *Chateaubriand le tremblement du temps*, Toulouse, Presses Universitaire du Mirail, 1994.

8 François-René de CHATEAUBRIAND, *Essai historique*..., ouv. cité, pp. 17-18.

9 *Idem*, p. XXIII.

10 *Idem*, pp. 400-401.

11 Pierre Le Moyne dans son *Discours sur l'histoire* (1638) résume ainsi cette ambition : « Que l'historien sache que son office est de réformer ou de perfectionner le moderne sur l'antique et le présent sur le passé » ; cité par Charles-Olivier CARBONNEL, « Retour baroque à une histoire narrative. Les théoriciens de l'histoire en France au XVIII^e siècle (1598-1681) », dans Lucien BOIA [dir.], *Études historiographiques*, Bucarest, 1985, pp. 7-30.

12 François-René de CHATEAUBRIAND, *Essai historique*..., ouv. cité, p. 87.

13 *Idem*, pp. 55-56.

14 Jean-Marie GOULEMOT, *Le règne de l'histoire. Discours historique et révolutions XVII^e-XVIII^e siècle*, Éditions Albin Michel, 1996.

15 François-René de CHATEAUBRIAND, *Essai historique*..., ouv. cité, pp. XXIII et XXX.

16 Marc BLOCH, *Apologie pour l'histoire ou le métier d'historien*, Paris, Éditions Armand Colin, 1974 (1^{ère} édition 1944), p. 41.

17 François-René de CHATEAUBRIAND, *Essai historique*..., ouv. cité, p. XXIII.

18 « Il n'est personne du XIX^e siècle, qui n'en sache plus que Velly ou Mably, plus que Voltaire lui-même, sur les rebellions et les conquêtes, le démembrement des empires, la chute et la restauration des dynasties, les révolutions démocratiques et les réactions en sens contraire » ; voir Augustin THIERRY, « Avertissement », dans Augustin THIERRY, *Lettres sur l'Histoire de France pour servir d'introduction à l'étude de cette histoire*, Paris, A. Sautet, 1827, repris dans Augustin THIERRY, *Œuvres*, Paris, Éditions Garnier frères, 1867, tome 1 ; citation p. 3.

19 François-René de CHATEAUBRIAND, *Études ou discours historiques sur la chute de l'Empire romain, la naissance et les progrès du christianisme et l'invasion des barbares, suivis d'une Analyse raisonnée de l'histoire de France*, Paris, Lefèvre, 1831, pp. 26-27.

20 François GUIZOT, *Essais sur l'histoire de France*..., ouv. cité, préface de la 1^{ère} édition.

21 Henri Duranton emploie cette expression à propos de Pharamond dont l'existence pour l'historiographie royale est « une contrainte structurale suffisamment forte pour qu'on ait pu craindre, en l'éliminant, que tout l'édifice monarchique s'écroulât » ; Henri DURANTON, « Les contraintes structurales de l'histoire de France : le cas Pharamond », dans *Synthesis. Bulletin du Comité national de littérature comparée de la République socialiste de Roumanie*, tome IV, 1977, pp. 153-164, citation p. 161 ; cité par Chantal GRELL, « L'histoire de France et le mythe de la monarchie à la fin du XVII^e siècle », dans Yves-Marie BERCÉ et Philippe CONTAMINE [dir.], *Histoires de France, historiens de la France*, Paris, Librairie Honoré Champion, 1994, pp. 165-188.

22 Henri DE BOULAINVILLIERS, *Histoire de l'ancien gouvernement de la France, avec quatorze lettres historiques sur les parlements ou États généraux, par feu M. le comte de Boulainvilliers*, La Haye/Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, 1727, pp. VI-VII.

23 *Idem*, p. XVII.

24 Comme le montre Chantal Grell, le procédé de numérotation des rois depuis Pharamond gomme toutes les discontinuités dynastiques et lie « indissolublement l'histoire de la France à

celle de ses rois : la « France » prend ainsi paradoxalement naissance avec le premier d'entre eux, Pharamond, qui régnait en Germanie, avant la conquête franque ». Elle ajoute plus loin que dans l'historiographie royale : « L'arrivée des rois français n'est paradoxalement présentée ni comme une libération, ni comme une conquête mais comme la rencontre heureuse d'une monarchie et d'un peuple. L'histoire de France naît hors de tout contexte historique, hors du temps commun de l'histoire » ; voir Chantal GRELL, « L'histoire de France... », art. cité, p. 168 et p. 180.

25 Abbé DUBOS, « Discours préliminaire », dans Abbé DUBOS, *Histoire critique de l'établissement de la Monarchie Française dans les Gaules*, Paris, Didot, 1742, pp. 1-2.

26 Mably insiste sur cette qualité de l'histoire dans *De l'étude de l'histoire*, ouvrage écrit à l'intention du prince de Parme : « L'histoire doit être pendant toute votre vie l'école ou vous vous instruirez de vos devoirs », et il reprend à son compte à propos de l'histoire l'adage romain « *de te fabula narratur* » ; voir Gabriel BONNOT DE MABLY, *De l'étude de l'histoire, à monseigneur le prince de Parme*, Paris, Éditions Fayard, 1988 (1^{ère} édition 1775), p. 11 et p. 284. Jacques-Guillaume THOURET, dans l'*Abrégé des révolutions de l'ancien gouvernement français*, rédigé en prison pendant la Terreur et publié en 1800, tout en soutenant que depuis la Révolution « un jour nouveau luit sur notre histoire », envisage l'histoire comme un moyen d'éducation républicaine qui instruit du bien fondé de la Révolution ; voir Guillaume THOURET, *Abrégé des Révolutions de l'ancien gouvernement français. Ouvrage élémentaire, extrait de l'abbé Dubos et de l'abbé Mably*, Paris, Didot, 1800, p. 90.

27 Louis-Pierre ANQUETIL *L'histoire de France depuis les Gaulois jusqu'à la fin de la monarchie*, Paris, Garnery, 1805. Elle est « continuée » à plusieurs reprises et atteint successivement le sacre de Charles X puis la révolution de 1830. Ainsi en 1837 paraît une nouvelle édition « revue et corrigée », continuée jusqu'en 1837 par Louis de Maslavie, Paris, P.-H. Krabbe, 1837.

28 François GUIZOT, *Cours d'histoire moderne : Histoire de la civilisation en Europe*, Pluriel, Paris, Éditions Hachette, 1985 (1^{ère} édition 1828), p. 185.

29 Cité par Anne DENEUIL CORMIER, *Augustin Thierry. L'histoire autrement*, Paris, Éditions Publisud, 1996, p. 113.

30 Sur les *Lettres* lire : Marcel GAUCHET, « Les *Lettres sur l'histoire de France* d'Augustin Thierry », dans Pierre NORA [dir.], *Les lieux de mémoire. tome 2. La nation*, Paris, Éditions Gallimard, 1986, volume 1, pp. 247-316.

31 « La liberté est forte d'avoir vécu ; elle se fortifie par ses souvenirs, et la société, pour croire en elle-même a besoin de n'être pas d'hier. [...] La légitimité [des institutions] doit être ancienne, car autrement elle n'est pas ». soutient Guizot dès 1820 ; voir François GUIZOT, *Du Gouvernement de la France depuis la restauration et du ministère actuel*, Paris, Ladvocat, 1820, p. 206. De surcroît l'histoire enseigne la modération, le compromis à concilier le système et l'expérience, conviction dont témoigne aussi Thierry : « La politique de la raison est sans doute la plus haute et la plus digne d'être obéie, mais on peut aisément s'y méprendre et suivre, à sa place, l'entraînement des passions, ou l'entêtement des préjugés ; la politique de l'histoire (j'entends de l'histoire bien comprise) est moins absolue, moins tranchante, mais plus sûre. Depuis un demi-siècle, nous nous laissons balloter sans relâche par le vent des idées ; le temps serait venu d'asseoir nos convictions sur une base non seulement logique, mais encore historique, de ne plus nous en tenir, hommes de théorie, à la raison pure de l'assemblée constituante, ou, hommes de pratique, à l'expérience d'hier » ; voir Augustin THIERRY, *Récits des temps mérovingiens précédés de Considérations sur l'Histoire de France*, Paris, Just Tessier, 1840, p. XVII. C'est cette réflexion qui conduit Guizot après 1830 à promouvoir la recherche et l'enseignement historiques en dotant la France d'« institutions de mémoire ». Voir Pierre ROSANVALLON, *Le moment Guizot*, Paris, Éditions Gallimard, 1985 ; Laurent THIES, « Guizot et les institutions de mémoire », dans Pierre NORA [dir.], *Les Lieux de mémoire*, tome 2, *La Nation*, Paris, Éditions Gallimard, 1986, volume 2, pp. 569-592.

32 Cité par Mona OZOUF, XX^e conférence Marc Bloch, Sorbonne, 17 juin 1998, dans *Le Monde*, 19 juin 1998, citée par Philippe DUJARDIN, *Des Modernes et de leurs possibles traditions*, dans « Transmettre aujourd'hui ? Retours vers le futur », dans *EspacesTemps*, n° 74/75, 2000, p. 45.

33 Montesquieu, cité par Guizot, fait encore état de cette prévention : « Cette prétention injurieuse au sang de nos premières familles, ne le serait pas aux trois grandes maisons qui ont successivement régné sur nous. L'origine de leur grandeur n'irait point se perdre dans

l'oubli, la nuit et le temps ; l'histoire éclairerait des siècles où elles auraient été des familles communes ; et pour que Childeric, Pépin et Hugues-Capet fussent gentilhommes, il faudrait aller chercher leur origine parmi les Romains ou les Saxons, c'est-à-dire parmi les nations subjuguées ! » (*Esprit des lois*, Livre XXX, Chapitre XXV) et Guizot de commenter « Puérilité indigne d'un si grand génie ! » ; voir François GUIZOT, *Essais sur l'histoire de France...*, ouv. cité, p. 337.

34 Sur la philosophie comme ressource pour les historiens libéraux voir Marcel Gauchet, *Philosophie des sciences historiques*, Points, Paris, Éditions du Seuil, 2002 (1^{ère} édition 1988).

35 Augustin THIERRY, « Lettre sur l'Histoire de France », dans *Le Courrier Français*, n° 23, juillet 1820 ; reproduite dans Marcel GAUCHET, *Philosophie des sciences historiques, Le moment historique*, Points, Paris, Éditions du Seuil, 2002, pp. 69-73, citation p. 73.

36 Thierry écrit en 1840 que Guizot et lui-même « firent de la polémique sociale avec l'antagonisme des Franks et des Gaulois » ; voir Augustin THIERRY, *Récits des temps mérovingiens...*, ouv. cité, p. 186.

37 François GUIZOT, *Du Gouvernement de la France...*, ouv. cité, p. IV.

38 François GUIZOT, *Essais sur l'histoire de France...*, ouv. cité, p. 43.

39 Augustin THIERRY, « Avertissement » de la première édition, dans Augustin THIERRY, *Lettres sur l'Histoire de France...*, ouv. cité, p. 1.

40 Augustin THIERRY, « Troisième lettre », dans *Le Courrier Français*, 6 août 1820, réunie aux autres lettres dans Augustin THIERRY, *Lettres sur l'Histoire de France...*, ouv. cité, p. 33.

41 *Ibidem*.

42 *Ibidem*.

43 Michelet est le premier historien qui se prévaut du contact avec les archives, Thierry ne se met en scène que dans des bibliothèques.

44 « Il faut se garantir du prestige qu'exerce, par la vue du présent, non seulement le mot de *France*, mais encore celui de *royauté*. Il faut que l'imagination dépouille les anciens rois des attributs de puissance dont se sont entourés leurs successeurs ; et quand on écrit, comme l'abbé Dubos, sur l'établissement de la monarchie française, ne pas laisser croire qu'il s'agit d'un gouvernement semblable à celui qui portait ce nom au dix-septième et au dix-huitième siècles » ; voir Augustin THIERRY, « Neuvième Lettre », dans Augustin THIERRY, *Lettres sur l'Histoire de France...*, ouv. cité, p. 91.

45 « Il faut [...] renoncer à la prétention de classer les conditions et les hommes d'après un principe général et simple, soit qu'on le cherche dans la nature des événements ou dans l'appréciation légale de la vie des individus. Toute hypothèse régulière et systématique est trompeuse, parce que tout système, toute règle permanente, étaient étrangers à la société. Il faut se borner à recueillir, dans les monuments, les dénominations par lesquelles étaient désignés les diverses classes de citoyens » ; voir François GUIZOT, *Essais sur l'histoire de France...*, ouv. cité, p. 198. Pour respecter le passé en tant que passé l'histoire doit devenir « idiomatisante ».

46 Cité par Augustin THIERRY, *Considérations...*, ouv. cité, p. 40.

47 François GUIZOT, *Essais sur l'histoire de France...*, ouv. cité, p. 328.

48 Augustin THIERRY, « Deuxième Lettre », dans *Le Courrier Français*, 30 juillet 1820, repris dans Augustin THIERRY, *Lettres sur l'Histoire de France...*, ouv. cité, p. 20.

49 *Idem*, p. 6 et p. 39.

50 Augustin THIERRY, « Cinquième Lettre », dans *Le Courrier Français*, 10 septembre 1820, repris dans Augustin THIERRY, *Lettres sur l'Histoire de France...*, ouv. cité, p. 80.

51 À plusieurs moments Thierry fait état dans les *Récits des temps mérovingiens* de l'absence de source à laquelle il propose parfois de suppléer en s'inspirant d'une situation ou d'un acte analogue ; voir Augustin THIERRY, Augustin THIERRY, *Récits des temps mérovingiens...*, ouv. cité.

52 Il suffit en contre-point de se rappeler que dans l'histoire de Mézeray le médaillon représentant de Pharamond était seul laissé en blanc « de manière, commente Chantal Grell, à suggérer le caractère symbolique d'un législateur dont on ne pouvait même pas connaître le visage » ; voir Chantal GRELL, « L'histoire de France et le mythe de la monarchie... », art. cité. Henri Duranton montre que cette mutation est déjà à l'œuvre chez Voltaire qui remet en cause l'existence de Pharamond et ne considère pas Clovis comme un roi de France. Il en conclut : « C'est s'inscrire en faux contre une vision organiciste du passé français qui le voit se développer à partir d'une cellule initiale, se métamorphosant sans doute, mais dans la logique

d'un programme génétique. Voltaire installe le vide » ; voir Henri DURANTON, « Voltaire historien de l'histoire de France : un iconoclaste dans le temple de Clio ? », dans Chantal GRELL et François LAPLANCHE [dir.], *La monarchie absolutiste et l'histoire de France. Théories du pouvoir, propagandes monarchiques et mythologies nationales*, Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 1987, p. 224.

53 Voir par exemple la comparaison entre l'empire carolingien et celui de Napoléon pour expliquer que la dissociation de ce qui a été uni par la force peut s'accomplir sans drame et que les entités régionales ressurgissent aussitôt que l'emprise carolingienne faiblit comme les états et les nations un moment rassemblés sous la domination française ; voir Augustin THIERRY, « Onzième Lettre », dans Augustin THIERRY, *Lettres sur l'Histoire de France...*, ouv. cité.

54 Le terme de « marque » est explicitement employé par Thierry pour qui le recours aux noms germaniques a pour enjeu de marquer « la différence des époques » ; voir Augustin THIERRY, « Avertissement » de la seconde édition, dans Augustin THIERRY, *Lettres sur l'Histoire de France pour servir d'introduction à l'étude de cette histoire*, Paris, A. Sautet, 1829, repris dans Augustin THIERRY, *Œuvres*, Paris, Éditions Garnier frères, 1867, tome 1 ; citation p. 6.

55 Michel DE CERTEAU, *L'Absent de l'histoire*, Repères, Tours, Éditions Mame, 1973.

56 Dans celle de Perrault seule la mode vestimentaire et musicale a changé.

57 Edmond ABOUT, *L'Homme à l'oreille cassée*, Paris, Éditions Hachette, 1862.

58 Reinhart KOSELLECK, *Le Futur passé...*, ouv. cité, chapitre 2.

Pour citer cet article

Référence électronique

Patrick Garcia, « Les régimes d'historicité : un outil pour les historiens ? Une étude de cas : la « guerre des races » », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 25 | 2002, mis en ligne le 07 mars 2008, Consulté le 06 février 2012. URL : <http://rh19.revues.org/index418.html> ; DOI : 10.4000/rh19.418

Référence papier

Patrick Garcia, « Les régimes d'historicité : un outil pour les historiens ? Une étude de cas : la « guerre des races » », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 25 | 2002, 43-56.

À propos de l'auteur

Patrick Garcia

Maître de conférences, Institut universitaire de formation des maîtres de Versailles

Droits d'auteur

Tous droits réservés

Résumé / Abstract

Élaboré aux confins de l'histoire et de la philosophie le concept de “ régime d'historicité ” (*id est* la valeur sociale affectée à chacun des temps — passé/présent/futur) peut-il être utile aux historiens dans leurs travaux empiriques ? C'est cette question que cet article se propose de travailler en prenant pour laboratoire l'historiographie française sous la Restauration et la façon dont elle reprend le dossier la “ guerre des races ” ouvert à la fin du XVII^e siècle.

Are the modes of historicity tools for historians? A case study: the “war of the races”.

Elaborated on the borders of history and philosophy, could the concept of modes of historicity

(*id est* the social value attached to each tense — past/present/future) be useful to historians in their empirical works ? This article tries to answer this question studying the way which the topic of the “war of the races”, introduced in French historiography at the end of the 17th century, was dealt with during the Restoration.

Licence portant sur le document : Tous droits réservés